

Pièces à fournir et instructions pour le Master Justice, procès, procédures (Droit Processuel)

Pièces obligatoires :

- Une copie de la carte d'identité (recto-verso) ou passeport ou carte de séjour ou de résident
- Curriculum Vitae (CV)
- Lettre de motivation (1 Page)
- Relevé de notes du Baccalauréat
- Relevés de notes de L1-L2-L3 de la Licence Mention *droit* officiels avec cachet et ou signature de votre Gestionnaire de Scolarité : ils devront contenir moyenne générale calculée et la mention « Admis ».

Pour une entrée en M2 : rajouter les éléments concernant le M1

- Copie du Diplôme de Licence mention Droit ou à défaut Attestation de Réussite délivrée par l'université d'origine pour les étudiants extérieurs et pour les étudiants de l'IED ayant validé leur licence mention Droit avant 2020-2021; *pour les étudiants de l'IED validant en 2020-2021 possibilité de fournir uniquement les relevés de notes session 1 ou 2 avec la mention « Admis » et la moyenne calculée.*

Pieces Facultatives

- Notification de bourse (le cas échéant et lors de l'inscription administrative)
- Attestation de transfert (le cas échéant et lors de l'inscription administrative)
- Dossier de financement formation continue (le cas échéant)

Conditions d'accessibilité

MASTER 1

Pour pouvoir entrer en Master Droit privé- parcours droit processuel, il est obligatoire de passer par **la candidature en ligne**. Elle se fait **au moment de la première inscription et est interne à l'Institut**.

Peuvent candidater en Master Droit privé - parcours droit processuel - les étudiants titulaires :

- de Licence en droit délivrée par une université française (180 ECTS : European Credit Transfer System) ;
- d'autres licences délivrées par une Université française ;
- de diplômes d'écoles de commerce et de gestion ;
- de diplômes de droit étrangers sanctionnant une formation de trois années d'études supérieures (ou 180 ECTS) ;

L'accès en master est également possible par :

- validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels (décret 2013-756 du 19 août 2013).
- validation des études supérieures accomplies, notamment à l'étranger

MASTER 2

Tout étudiant ayant été admis en Master 1 et ayant obtenu sa 1ère année de Master en 2020/2021 aura accès de droit au Master 2. Les candidatures en Master 2 sont réservées aux candidats externes ou issus d'un autre parcours.

Il sera apprécié :

- les résultats obtenus en licence ;
- la valorisation d'un travail salarié, un engagement associatif ou dans la vie institutionnelle de l'université ;
- pour les ressortissants d'un pays non francophone et n'ayant jamais fait d'études en France ou dans un pays francophone, il sera apprécié en outre le niveau de français (compréhension et capacité d'expression initiales de la langue française suffisantes pour suivre les enseignements et échanger par des contributions écrites et orales).

Cette appréciation sera fondée sur l'examen du dossier comprenant :

- les résultats obtenus en licence et les diplômes obtenus
- l'adéquation du parcours antérieur (activité salariée, engagements associatifs, etc.) au master
- pour les étudiants non francophones, l'attestation du test de français (niveau C2)